

Mairie de Sainte gemme
1 Rue de la mairie
17250 SAINTE GEMME
TEL : 05 46 94 71 51
secretariat@mairiestegemme.fr

A L'AFFICHE

Mot de M le Maire 1

Bilan de l'enquête communication 1

Vœux Jean-Yves Drugeon 2

Urbanisme et
réglementations 2

Travaux Acquisitions 4

Acquisitions 4

Réalisations 5

Projets 6

Jeunesse 8

Seniors 10

Secteur Extra communal 11

Directeur de la
publication : Le Maire,
Philippe GACHET
Rédaction : Commission
Communication
Photos et Illustrations :
Commission
Communication
Impression : Imprimerie
CHALLAT
Tirage : 680 Exemplaires
Distribution : le Conseil
Municipal

Mot de M le Maire

J'aurais aimé vous dire que le Maire peut tout arranger mais ce n'est pas la cas. Je peux juste vous conseiller même si le vaccin arrive, de continuer à respecter les gestes barrières et d'être solidaires entre voisins, en ces temps difficiles.

Malgré une année 2020 compliquée et une rentrée des classes pas facile, la nouvelle équipe Municipale travaille dans le même sens sur la défense incendie, la communication, les travaux de voirie, la réfection des bâtiments, les plannings des employés et les mises aux normes, toujours changeantes.



Cérémonie du 11 novembre
2020



J'espère pouvoir remettre à l'ordre de cette nouvelle année la "Fête du Village" du 1er samedi d'Août ainsi que les manifestations proposées par nos associations communales, et les réunions de nos aînés, bien isolés actuellement.

Pour le 1er dimanche de mars, nous étudions une autre formule afin de compenser le traditionnel repas des aînés (paniers garnis...)

Je n'ai pu proposer les voeux à tous les habitants comme promis mais cela n'est que partie remise pour 2022.

Par ces mots, je tiens tout de même à vous souhaiter une bonne année 2021 et prenez bien soin de vous et de vous proches.

Amitiés.

Votre Maire

Philippe GACHET

Bilan de l'enquête communication

La nouvelle équipe municipale vous a fait parvenir un sondage accompagné du dernier Oyez Oyez. Nous tenons à vous remercier d'y avoir participé, même si le taux de participation reste faible, 10 %. En conclusion votre souhait se porte sur l'édition de 2 gazettes et de 2 à 3 Oyez Oyez par an. Dans l'ensemble, vous êtes en accord avec leur présentation, leur forme, leur contenu, les illustrations et les photos. Pour le contenu de la gazette, vous nous avez répondu en majorité être satisfaits des différentes rubriques citées. En revanche, nous avons bien relevé vos remarques pertinentes :

- l'annonce des dates des manifestations n'est pas assez anticipée
- une présentation plus jeune et dynamique est plébiscitée
- une mise en avant des entreprises et des locations touristiques de la commune est souhaitée

Suite à ce sondage, la commune va repenser son site internet, (plusieurs prestataires ont été consultés), et va travailler sur l'élaboration d'un livret d'accueil. Pour une communication plus rapide vers ses administrés, dans un premier temps, la commune s'est engagée tout récemment sur l'application Panneau Pocket.

L'équipe communication

Présentation des vœux et remerciements pour les élections municipales 2020

La page de 2020 est tournée et 2021 reste à écrire, mais j'espère en tout cas, l'écrire avec vous. Je la commencerais par vous souhaiter tous mes meilleurs vœux, et je tenais à remercier sincèrement et chaleureusement tous les électeurs et électrices qui ont porté leur vote sur notre liste

« **Agir ensemble et autrement pour Sainte-Gemme** »

Les 174 voix (33 % de suffrages exprimés) qui ont témoigné leur confiance en l'équipe. Les recommandations sur le devoir de vote et le devoir de santé publique n'ont pas permis une expression démocratique normale avec un taux d'abstention proche de 40 %. Nous avons fait une campagne sincère, avec un projet réaliste pour notre commune et ses habitants.

Pour l'heure, je siège au conseil municipal accompagné de ma colistière Me Dominique Malissen, dans l'opposition. Soyez assuré de ma détermination pour porter mon projet au sein du conseil municipal sur la durée du mandat. Et je terminerai en disant que la confiance des Saint-Gemmois(es), se mérite mais surtout elle se respecte.

Merci à tous

Bonne et Heureuse Année
Jean-Yves Drugeon

Urbanisme et réglementations

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...). Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France). Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable). Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

Règlementation des coupes de bois

Avant de faire des coupes de bois, assurez-vous de respecter la réglementation !

Au titre du Code Forestier (articles L. 124-5 du Code Forestier et arrêté préfectoral n° 04-4117 du 18 Novembre 2004)

Dans les massifs boisés d'une étendue supérieure ou égale à 4 ha, même divisés en propriétés distinctes, toute coupe rase, d'une surface supérieure ou égale à 1 ha, doit être suivie, en l'absence de régénération ou de reconstitution naturelle satisfaisante, des mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe. Les coupes d'un seul tenant, d'une surface supérieure ou égale à 1 ha, enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie, sont soumises à l'autorisation du préfet.

Au titre du Code de l'Urbanisme (articles L. 113-1 du Code de l'Urbanisme et arrêté préfectoral n° 04-4118 du 18 Novembre 2004)

Dans les Communes disposant d'un plan local d'urbanisme arrêté, **les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés à conserver sont soumis à déclaration préalable auprès de la mairie** sauf exception. Les propriétaires qui disposent pour leurs parcelles boisées d'un plan simple de gestion, agréé par le centre régional de la propriété forestière, sont dispensés de ces autorisations et déclarations (Code Forestier et Code de l'Urbanisme).

ATTENTION aux dégâts occasionnés par les chevreuils dans les parcelles boisées après coupes. En effet, les chevreuils mangent les jeunes rejets (dégâts d'abroustissement) ce qui peut conduire, lorsque c'est répété et excessif, à un épuisement de la souche.





L'élagage, un enjeu pour tous

Saviez-vous qu'un arbre qui tombe sur une ligne, c'est environ 4 heures sans électricité pour les clients concernés ? Saviez-vous également que des branches qui touchent les lignes peuvent déclencher nos automatismes de détection d'anomalies générant des microcoupures ? Même si elles sont de l'ordre de la milliseconde, elles perturbent à chaque fois l'alimentation d'environ 1000 clients.

Vous l'aurez compris, l'élagage constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

QUI EST EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES ?

À la charge de l'occupant ou propriétaire



Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la construction de la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (*Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*).

À la charge d'Enedis



Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis.

Il est réalisé par ses soins. Les végétaux sont rangés en tas et laissés sur place ; les arbres appartiennent aux propriétaires.



Programme d'élagage par cycle de :

- 3 ans pour le réseau HTA
- 5 ans pour le réseau BT

Enedis en Charente-Maritime en 2019 :

373 km de réseau élagué **1 070 000 €** investis

QUELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ RESPECTER POUR L'ÉLAGAGE ?

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 17 ;
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques ;
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 17.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »



Enedis œuvre en faveur de la préservation de la biodiversité. L'entreprise a ainsi amélioré ses techniques d'élagage pour tenir compte des espèces végétales rencontrées.

Règlementation sanitaire

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe. Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez : confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ; exercer une surveillance quotidienne de vos animaux. Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire. L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

— protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;



- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage. Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Travaux Acquisitions

Acquisitions



Acquisition d'une brosse de désherbage mécanique pour pallier à l'interdiction du désherbage chimique.

Ce matériel, porté sur trois points à l'arrière du petit tracteur communal, présente une brosse circulaire rotative (diamètre 750 mm) déportée latéralement, équipée de lamelles en acier toron. Cet ensemble constitue un système simple, léger, très maniable qui va nous permettre de passer au plus près des bordures, des trottoirs, des caniveaux. Il pourra naturellement être utilisé sur les voies du bourg et l'ensemble des routes communales pour nettoyer et notamment couper les herbes qui poussent à travers le bitume.



Renouvellement des anciennes décorations de Noël devenues obsolètes

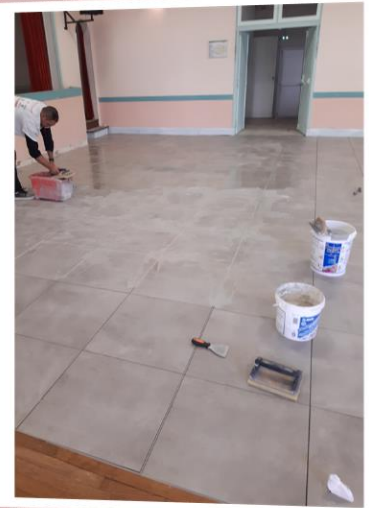




Nouveaux distributeurs de gel hydro-alcoolique avec commande à pied pour l'école, la mairie, la médiathèque, le local technique.

Réalisations

Pose d'un carrelage à la place du parquet sur la partie la plus ancienne de la salle des fêtes



Aménagement du lotissement la Garenne avec gravillonnage et pose de bordures suite aux dernières constructions



Remplacement de la poutre de l'abri bus sur le point de rompre



Réfection complète de la salle du Saint Gemme (partie voûtée) avec isolation intérieure.

Poses d'un plafond et de cloisons, Peinture et électricité



Dépôt de sapins de Noël
Au profit des animaux de la
Ferme de Magné



Projets

Plusieurs autres projets devraient débiter à partir de cette nouvelle année

LA DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) en quelques mots

Un nouveau défi pour la commune, la mise en place de la DECI. Le texte de référence existe depuis plusieurs dizaines d'années sans être vraiment appliqué, mais la réglementation a évolué et s'est accélérée ces dernières années, avec notamment l'Arrêté Ministériel du 15 décembre 2015, puis l'Arrêté Préfectoral du 17 mars 2017 pour l'imposer aux communes, aujourd'hui. La DECI représente l'ensemble des aménagements pouvant être employés en cas d'incendie, c'est-à-dire les poteaux incendie (PI), les bouches incendie (BI), les réserves naturelles ou artificielles (PENNA) (lacs, rivières ...) ou les réserves d'eau Incendie (RI) (citerne souple par exemple). Le fait majeur aujourd'hui, est que tout nouveau projet de construction est refusé par le service de l'urbanisme, en l'absence de programme DECI sur la commune.

Nous avons rencontré Joel Mazière, coordinateur DECI à la Rese et pompier à St Porchaire et étudié avec lui les besoins en fonction des habitations, des bâtiments industriels (distilleries, menuiseries, carrières, silos ...), publics (mairie, salle des fêtes ...) ou commerciaux (restaurants, commerces ...), des exploitations agricoles, des ERP (des établissements recevant du public), des sites remarquables (église, logis ...) présents sur la commune.

L'enjeu est que toutes les habitations, les bâtiments, les installations puissent être protégés par une DECI dans un rayon de 400 m maximum, voir 200 m pour les bâtiments de plus 1000 m². L'autre difficulté est la superficie de la commune, 40,91 km² et ces quelques 80 hameaux dispersés.



M Mazière est en charge de notre dossier. Il a analysé le réseau enterré sur la commune et lorsqu'il était adéquat (diamètre minimum 80 mm et débit > 30 m³/h), il a prévu la pose d'un poteau incendie. Dans certains cas, la solution la plus simple et la moins coûteuse sera l'utilisation (sous réserve de l'accord des propriétaires et la signature d'une convention) des réserves naturelles (exemple, lacs privés). Dans tous les autres cas, la solution passera par la création de réserves spécifiques (pose d'une citerne souple de surface moins coûteuse qu'un système enterré). Au final, pour protéger l'ensemble de la commune, nous devrions tabler sur 44 projets (quelques points d'eau naturelle, des poteaux incendie de diamètre 80 mm et 100 mm, et une majorité de citernes souples de 60 m³ voir 120 m³ pour quelques sites seulement). L'idéal est que chaque défense incendie puisse protéger plusieurs villages dans la limite de ces 400 m réglementaires. Ce schéma de la DECI doit être soumis au SDIS 17 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Maritime) pour validation. La pose d'une citerne souple nécessitera un peu de terrain. La RESE table sur 100 m² pour une citerne de 60 m³. Le site doit être accessible par les pompiers (route ou chemin carrossable), il sera terrassé et clôturé par un grillage. Nous reviendrons naturellement vers les propriétaires des terrains qui pourraient être concernés par ces aménagements. Certes ces 44 projets ne seront pas réalisés en même temps sur une seule année, le calendrier doit être étudié et précisé prochainement.





Les chemins de randonnée

La commune dispose de quatre chemins de randonnée mis en place par l'ancienne équipe. Le circuit de la Tour de 12 km 100 (jaune), le circuit des 4 clochers la Tour de 17 km (rouge), les circuits des Landes de 8 km 300 et 12 km 300 (bleu) et enfin le circuit de la grande boucle de 41 km (noir). Le circuit bleu de 12 km 300 a été retenu par la communauté de communes Cœur de Saintonge et donc répertorié au niveau départemental.

Un diagnostic vient d'être réalisé sur ces parcours. Finalement, le balisage et l'entretien sont à revoir ou à améliorer pour les rendre à la fois plus accessibles, plus agréables et plus ludiques pour les usagers. Ce travail est prévu pour 2021.

La mise en avant des entreprises locales

Notre projet, renforcé par les résultats de l'enquête est de promouvoir toutes les entreprises de la commune auprès de tous les habitants, les nouveaux comme les résidents de toujours. L'idée dans un premier temps, est que chaque entreprise puisse à tour de rôle (sur la base du volontariat naturellement) proposer un petit article pour les prochaines gazettes en présentant son cœur de métier, son activité, son savoir-faire et pourquoi pas ses besoins en terme de personnels, éventuellement.

L'église

Le 6 octobre dernier, nous avons fait appel au Pôle patrimoine et architecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine. Mrs BOUBLI (ingénieur) et LALANNE (conservateur) qui travaillent pour la conservation régionale des bâtiments historiques (CRMH) du site de POITIERS ont réalisé un diagnostic de l'église. Le constat est le suivant :

- un excès d'humidité et un verdissement à l'intérieur de l'édifice dû en partie au fait que l'église est encaissée par rapport au niveau du sol extérieur
- des pierres en façade érodées avec le temps par la pluie, le vent ...
- des pierres fissurées notamment au niveau des gonds de l'ancienne porte
- la couverture de la sacristie en mauvais état
- l'électricité plus aux normes ...



Un tel projet de restauration qui concerne un bâtiment classé doit être réalisé sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine expérimenté et sera donc long et très coûteux. Il nous faut donc dans un premier temps, faire chiffrer les travaux par un architecte et présenter notre dossier au CRMH pour être éligible à une subvention avec différents partenaires possibles, l'état, le conseil régional et le conseil départemental.

A part le mobilier à l'intérieur de l'église (les bancs), nous sommes dépendant des bâtiments de France, donc la restauration risque de nécessiter plusieurs années.

SOUTIEN AUX VICTIMES : épisode de sécheresse-réhydratation survenu en 2018

La loi de finances pour 2020 a prévu un dispositif de soutien aux victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018.

Il vise les bâtiments d'habitation achevés depuis plus de 10 ans au 31 décembre 2017.

Ce dispositif est réversé aux propriétaires, localisés dans une zone d'exposition à ce phénomène. S'agissant d'un dispositif exceptionnel, les bénéficiaires devront avoir déposé leur demande avant le 28 FEVRIER 2021.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie.



Secteur Jeunesse de la CdC



Un programme animé au Secteur Jeunesse

Une centaine de filles et de garçons âgés de 11 à 17 ans participent régulièrement aux activités encadrées par les animateurs du Secteur Jeunesse. Il y en a pour tous les goûts : laser game, mini golf, piscine, pêche, aéromodélisme, atelier disco ados, visites culturelles ET des chantiers d'autofinancement, des projets sit'com, bien être...

Des navettes sont mises en place au départ de St Porchaire, Beurlay et de Soullignottes pour faciliter la participation de la jeunesse.



Local Jeunes

Au-delà des activités proposées, les jeunes peuvent aussi se retrouver sur les accueils mis à disposition par les communes de St Porchaire, Beurlay, Ste Gemme et Soullignottes chaque après-midi des mercredis et des vacances scolaires ainsi que sur des soirées à thème (Blind test, Crêpes Party....)

Le Sec'J c'est aussi des sorties familles, des temps forts (après midis jeux, burger party, goûter de Noël...)

Le Sec'J est ouvert tous les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30 sur le local jeunes de St Porchaire, le mercredi et les après midis des vacances de 14h à 18h pour des sorties ou de l'accueil sur le local!

Information nouvel arrivant

Nous accueillons Laurent LAFFONT qui prend le poste de directeur du Sec'J, Elodie ROBINEAU passe à la Coordination Enfance Jeunesse toujours à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.



Si les conditions sanitaires évoluent favorablement, nous travaillons sur la proposition d'un séjour à la montagne à dominante ski.

Le programme d'activité sera disponible une quinzaine de jours avant les vacances afin de pour vous inscrire.

Les inscriptions au Secteur Jeunesse sont possibles tout au long de l'année. Il suffit de remplir le dossier d'inscription, de nous retourner les papiers nécessaires et de régler le droit d'entrée (5€10 à 5€50 en fonction du coefficient CAF).

Contacts

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15

Mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

Adresse Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire

Retrouvez nos activités sur **Facebook** / Secteur Jeunesse /





C'est quoi!

Un mode de garde collectif régulier pour vos enfants âgés de 2 mois à 4 ans s'adressant à des parents habitant la Communauté de Communes et ayant une activité professionnelle

Lundi Trizay (salle du Temps Libre)
Mardi : Plassay (salle des fêtes)
Mercredi : La Vallée (salle des fêtes)
Jeudi : Soullignottes (salle des fêtes)
Vendredi : Sainte-Radegonde (salle des fêtes)

Maison de l'enfance

23, rue du Collège BP 7

17250 SAINT PORCHAIRE

Tél. 05 46 95 45 80

E-mail : ptitescoccinelles.cds@orange.fr

Site : www.mde-saintporchaire.fr

La Tribu de Nava

ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS

En collaboration avec les communes de Ste Gemme, Sablonceaux, Nancras et St Sulpice d'Arnoult

Accueil des enfants de 3 à 12 ans

Inscrivez vos enfants pour qu'ils puissent s'amuser et partager des activités avec des enfants de leur âge !

Les enfants peuvent fréquenter l'accueil de loisirs à la journée complète, à la demi-journée avec repas ou à la demi-journée sans repas.

Ouverture de 7h30 à 19h00 pendant les vacances scolaires
(sauf Noël et 2 dernières semaines d'août)



La Tribu de Nava - 18 Rue de l'Aunis - 17600 NANCRAS

latribudenava@gmail.com - 07 64 21 29 71

[Facebook : La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras](#)

Pendant le confinement, **AIDER17**
Services à Domicile poursuit ses activités :

- toilette, courses, ménage, repassage...

Nos équipes interviennent dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Plus de renseignements au **05 46 97 50 88**

Services à domicile pour personnes dépendantes



ADMR

Services à domicile pour personnes dépendantes
28 rue Général de Gaulle 17250 Pont-l'Abbé-d'Arnoult
Tél : 05 46 97 06 28

1er réseau associatif de proximité depuis plus de 70 ans - 29 associations au plus proche de vous : aide à domicile.

Services aux familles et personnes âgées, handicapées : aide-ménagère, repassage, portage repas, garde d'enfants.

Services et prestations



 vous accompagner

Rencontre et Part'âge

Service de visiteurs bénévoles à domicile en Saintonge Romane



Le service de visiteurs bénévoles à domicile a pour vocation de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer les solidarités et les services en faveur des retraités.



■ Ce service a pour objectifs de :

- Rompre la solitude et lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- Recréer du lien,
- Stimuler la personne âgée, et lui permettre de reprendre confiance en elle,
- S'ouvrir sur l'extérieur, retrouver de la mobilité, de l'autonomie et l'estime de soi...

«Rencontre et Part'âge» est un **service gratuit**^(*) de visiteurs bénévoles à domicile.

Ce service est destiné à assurer des **visites conviviales** auprès des personnes âgées qui vivent seules et qui expriment un sentiment d'isolement. Ces visites sont effectuées par un **bénévole au domicile** de la personne âgée.

Ces bénévoles sont formés et suivis régulièrement par un professionnel. Ils seront lors des visites, en mesure de proposer :

- des temps de discussion et d'échange,
- des jeux de société, de la lecture,
- des promenades, des sorties,
- le partage de repas....

 Ces visites à domicile ne remplaceront en aucun cas le travail des différents professionnels (aides à domicile, infirmières...).

(*) adhésion annuelle de 20€ **Contact : Monique Perrot 06.85.47.48.83**



LE TERRITOIRE

Le Pays de Saintonge Romane est une collectivité territoriale dont les membres sont la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Coeur de Saintonge et la Communauté de Communes de Gémozac, ce qui représente 70 communes.

SON ROLE

Le Pays de Saintonge Romane porte des politiques publiques telles que :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : document de planification, traduction d'un projet politique qui fixe les grandes orientations pour les 15 à 20 ans à venir prenant en compte et articulant toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...), élaboré en concertation avec les élus du territoire, les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les associations, les forces vives du territoire.
- LE SITE INTERNET - www.pays-saintongeromane.fr



Le nouveau site du Pays de Saintonge Romane, propose :

- des contenus simplifiés, accessibles à tous,
- un accès rapide aux informations sur les missions que mène le Pays de Saintonge Romane au bénéfice des habitants et acteurs du territoire,
- une carte interactive créée par le service SIG du Pays de Saintonge Romane qui présente les 70 communes mais également des EPCI dont elles sont membres,
- un centre de ressources et publications qui intègre des documents en téléchargement.

Sylvie MERCIER
Présidente du Pays de Saintonge Romane

Vos conseillers départementaux

Un fonds de soutien social exceptionnel

Suite à l'ampleur de la crise sanitaire due au Covid-19, nous souhaitons rendre hommage et saluer le dévouement et l'engagement de nos soignants, des personnels de la santé, du secteur médico-social et bien sûr, les agents du secteur social du Département.

Dans le cadre de sa mission de chef de file des solidarités, le Département favorise l'accompagnement et la protection des personnes âgées et en situation de handicap. Cette situation a fragilisé financièrement plusieurs structures et notamment les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui assurent des prestations essentielles de services ménagers ou d'aide à la personne. Le Département, maillon incontournable dans cette crise a voté un fonds de soutien de 5 millions € destiné aux établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées ainsi qu'à ceux de l'aide sociale à l'enfance. Ce fonds exceptionnel (hors primes versées aux personnels) permet d'aider les structures à faire face aux charges supplémentaires dues à la crise ainsi qu'aux déséquilibres liés aux déficits d'activité. Ces mesures illustrent notre volonté d'agir en faveur des plus fragiles.

Un Plan Santé de 5 millions €

Mobilisé contre les déserts médicaux, le Département a présenté et voté le « Plan exceptionnel Santé » afin d'inciter les jeunes médecins à s'installer dans les territoires identifiés déficitaires en Charente-Maritime. Ce plan ambitieux comprend notamment l'attribution de bourses aux étudiants en médecine, contre une installation en secteur fragile, un co-financement lié à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires, un financement pour l'installation de jeunes médecins... Objectif : assurer à chaque habitant une réponse concrète en matière de santé.

Bonne et heureuse Année 2021

A l'occasion de cette nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2021 puisse vous apporter une vie sereine pour tous, la santé pour chacune et chacun d'entre vous, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets.

Très fidèlement

Les Conseillers départementaux du canton de Saint-Porchaire



Meilleurs Vœux pour 2021
Votre équipe municipale